

Législature 2017-2021

Séance du 27 février 2019

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°39

Uniformisation des prestations pour personnes âgées

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le Conseil communal souhaite vous donner quelques informations sur un sujet sensible qui touche à notre population âgée.

Avant la fusion, chaque Commune soutenait différentes prestations pour ses aînés. Les deux premières années après fusion, chaque localité a continué à proposer ses propres activités. Ces dernières ont été répertoriées et le Conseil communal s'est vite rendu compte que de grandes disparités entre les anciennes Communes ressortaient de son analyse.

Soucieux d'être équitable en termes de financement public, le Conseil communal a mis en place un nouveau concept à partir de 2019. Celui-ci consiste à **soutenir une seule activité par année en octroyant un montant par senior qui y aura participé (dès 64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes)**. Ainsi, une moyenne de la fréquentation a permis de définir les montants à budgétiser pour 2019 pour un total de CHF 50'000.00.

Le Conseil communal a décidé d'unifier le financement avec **un maximum de CHF 75.00/personne** participant à une activité par année, un repas ou une sortie par exemple. Les responsables de la prestation feront parvenir une facture ou un décompte à l'administration communale ainsi qu'une liste nominative des participants.

Par contre, pour les jubilaires de 80, 90 et 100 ans de toute la Commune, un huissier leur apportera personnellement un cadeau. Il en sera de même à Noël où un cadeau sera apporté personnellement à tous les habitants de plus de 70 ans, à la maison, par des ambassadeurs désignés par le Conseil communal.

C'est pourquoi les différentes organisations villageoises doivent se concerter par secteur et s'accorder sur la prestation à soutenir. Libre à elles bien évidemment de choisir une activité plus onéreuse que les CHF 75.00 prévus et de demander la différence aux participants ou de trouver un financement ailleurs. Il est bien sûr tout à fait possible d'organiser d'autres activités pour lesquelles un soutien logistique de la Commune sera accordé sur demande (la mise à disposition de salles, une aide administrative ou la publicité dans le journal communal par exemple).

Enfin, les jeudis après-midi récréatifs (lotos ou jeux) à la Prillaz continuent à être organisés et sont toujours ouverts aux aînés de toute la Commune, dès l'âge de la retraite.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :
Lionel Conus

Le Syndic :
André Losey

Conseiller communal responsable : Eric Rey, Dicastère Social